

FICHE	ARTISTE	BÂTIMENT	TYPE DE PROCÉDURE	JURY
069.2	DANIEL BERSET	Ecole romande d'arts et communication (ERACOM)	mandat d'études parallèles sur invitation	PRÉSIDENTE DU JURY Evelyne de Reynier cheffe de projet, architecte SIPaL DÉLÉGUÉ CCAC Vincent Sager MEMBRES DU JURY Eurydice Bacca, Vanessa Titze étudiantes Edouard Catella architecte, CCHE Architecture & Design Laurent Desarzens artiste Jean-Claude Deschamps artiste plasticien Michel Genoux, Michel Stauffer représentants utilisateur MEMBRE SUPPLÉANT Eric de Muralt architecte SIPaL
TITRE DE L'ŒUVRE		LIEU		
—	installation lumineuse	rue de Genève 55 1004 Lausanne		
RÉALISATION		N° BÂTIMENT		
2001		132.12549		
		REMARQUES		
		cf. fiche 069.1 pour complément cf. plaquette architecture #69		



DESCRIPTION DE L'ŒUVRE

Il s'agit, comme concept de base du projet, de redonner à voir le bâtiment par un éclairage nocturne et coloré, disposé à l'intérieur des deux pignons Nord et Sud du bâtiment.

Dès la tombée du jour, l'éclairage coloré est allumé. Il couvre toute la hauteur des façades, en alternance (bleu-jaune) à chaque étage. Cet éclairage coloré peut être envisagé comme un élément de signalétique extérieure dans l'espace urbain de la Vallée de Sévelin.

Situé aux extrémités de chaque étage, l'espace récréatif, abondamment fréquenté par les étudiants, ainsi que l'environnement extérieur au bâtiment, bénéficient également de cette lumière dès la tombée du jour.

Dans la ville, les gens circulent et se déplacent constamment; c'est bien dans ce mouvement que l'éclairage nocturne du bâtiment s'inscrit et se révèle.

Les luminaires sont fixés au sol, au centre de chaque cadre de fenêtre. Ils s'inscrivent dans la géométrie et l'esthétique du bâtiment. Ce rideau transparent de lumière colorée crée un effet « silhouette » et souligne la structure constructive du bâtiment.

Posé dans la structure existante du bâtiment, l'ensemble du câblage est invisible. De type industriel, ces luminaires sont dessinés et profilés afin de garantir une grande solidité et une très bonne résistance dans le temps.

Les villes sont des organismes vivants qui changent, se transforment et évoluent dans le temps. La Vallée de Sévelin est amenée à vivre ces changements. Les bases de réflexion de mon projet tiennent compte de ces changements et ne cherchent en aucun cas à s'imposer lourdement dans le quartier.

Daniel Berset

DANIEL BERSET

[...]

Daniel Berset pratique la sculpture dans deux directions complémentaires, à savoir la réalisation d'œuvres constituées le plus souvent d'assemblages d'objets et l'installation de pièces éphémères, créées pour des lieux particuliers, réponses à des situations spécifiques qui témoignent d'un engagement personnel. Pour traiter des grands problèmes de la perception, il met à contribution tout aussi bien l'outil informatique que l'approche visuelle et technique des illustres créateurs de la Renaissance, en particulier Donatello, qu'il étudie à Florence. A Paris, il s'imprègne de l'esprit de Brancusi par des visites répétées à son atelier, et se familiarise ainsi au problème du socle et de la série.

Face aux interrogations fondamentales que pose la sculpture, à savoir les questions de mesure, de proportions, d'équilibre, Berset associe les formes banales de son quotidien au vocabulaire géométrique et constructiviste élaboré au début du siècle. A vouloir réinterpréter ou réactualiser l'héritage, il s'inscrit dans la tradition d'une histoire de la sculpture, issue du pop art et du nouveau réalisme, et plus largement de l'art de la récupération et du recyclage.

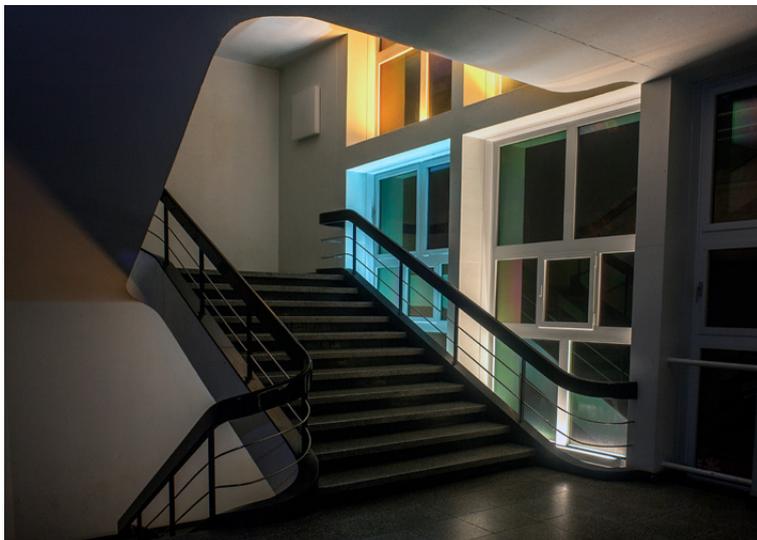
[...]

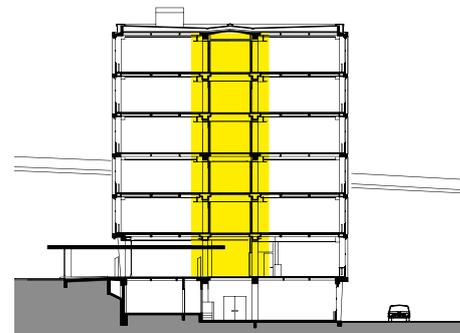
d'après Claire Stoullig, 1998

www.sikart.ch

MATÉRIAUX

Tubes néons de couleur.





PROCÉDURE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment de l'ERACOM, qui à l'époque abritait également l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD), les deux écoles voulaient donner un signe fort de leur ouverture sur l'extérieur, et l'intervention artistique devait participer de cette volonté par une œuvre pérenne.

Vu l'emplacement du bâtiment, le maître de l'ouvrage avait retenu les localisations possibles suivantes :

- le toit principal du bâtiment et/ou;
- l'extérieur des pignons nord et/ou sud et/ou;
- l'intérieur des pignons nord et/ou sud.

Le jury rendit les concurrents attentifs au fait que la pérennité de l'œuvre était à prévoir sans frais d'entretien et de maintenance particuliers. L'œuvre devait résister au vandalisme et respecter la sécurité des usagers.

ARTISTES INVITÉS AU PREMIER TOUR

Emmanuelle Antille
Dominique Barthassat
Daniel Berset
Pierre-Alain Bertola, Jérôme Bontron
Catherine Bolle
Françoise Bridel
Marc Brunner
Olivier Corthesy
Michel Delanoe
Vincent Du Bois
Yan Duyvendak
Bernard Garo, John Lippens
Laurent Guenet
Veikko Hirvimäki
Alain Huck, Robert Ireland
François Jaquet
François Kohler
Jean-Luc Manz
Mario Masini
Viliam Mauritz
Adele Mazzei
George Oswald
Nicolas Pahlisch
Jean-Louis Perrot
Jean-Claude Schauenberg
Jean Scheurer
Daniel Schlaepfer
Matthias Streiff

ARTISTES INVITÉS AU DEUXIÈME TOUR

Daniel Schlaepfer
Dominique Barthassat
Françoise Bridel
Daniel Berset
Catherine Bolle
Jean-Claude Schauenberg

EXAMEN DES PROJETS

Le jury s'est réuni le 4 avril 2001 pour juger les propositions reçues.

Il prit connaissance individuellement des 18 projets déposés. Il s'est plu à relever la qualité et la diversité des propositions présentées. Il procéda ensuite à une discussion générale des projets en tenant compte de manière très large des critères du règlement :

- qualité artistique;
- originalité;
- image et symbole;
- relation au lieu et à l'architecture;
- technicité et durabilité;
- sécurité vis-à-vis des visiteurs;
- respect du crédit.

Ces critères ont été appliqués de manière plus sévère dans chaque tour de sélection. Le jury s'est penché attentivement dans ce 1^{er} tour sur les propositions ne répondant manifestement pas à plusieurs des critères évoqués ci-dessus et a écarté 9 projets. Après avoir discuté de façon détaillée des 9 projets restants, le jury en a écarté 3.

Le jury s'est réuni le mardi 22 mai 2001 pour la 2^e phase du concours.

Il prit connaissance individuellement des 6 projets restants, dont il s'est plu à relever la qualité. Il en fit une appréciation générale, puis en tenant plus précisément compte des critères du règlement et du programme procéda à la sélection finale.

BUDGET

Sur les bases définies dans le RAABE (édition du 28.12.1979), le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est de :
CHF 76 000.- TTC.

CHOIX DE L'ŒUVRE

A la très grande majorité, le jury décida de recommander au maître de l'ouvrage pour réalisation le projet d'animation artistique de l'artiste Daniel Berset.

Le jury a tenu à relever le bon niveau général et la qualité des propositions reçues, tant lors de la 1^{re} que de la 2^e phase. Il remercia, au nom du maître de l'ouvrage, les concurrents de l'important travail qu'ils ont fourni.

CRITIQUE DU PROJET RETENU

Cette proposition exprime une relation forte au lieu, tant intérieur qu'extérieur. Elle est destinée autant aux utilisateurs du bâtiment qu'aux gens des alentours. Projet majestueux, belle présence dans la ville. Il offre la complémentarité nocturne au rayonnement urbain du bâtiment le jour. Il dénote une très bonne lecture de l'architecture de l'ensemble du bâtiment et de son insertion dans le site. L'œuvre, dans la vie du bâtiment, ne sera pas toujours perceptible, ce qui permettra d'alterner des moments de repos et d'autres de surprise.

Daniel Berset a beaucoup étudié la faisabilité pratique du projet, en particulier les questions liées à l'entretien et à l'exploitation; il apporte ainsi toutes les informations techniques nécessaires à sa bonne compréhension.

ARCHITECTES MANDATAIRES

CCHE Architecture & Design LAUSANNE VILLE